

Table des matières

	PAGES
Avant-propos	9
Abdelwahab BIAD et Paul TAVERNIER	
Propos introductifs – Les dilemmes de l’action humanitaire: entre droit et pratique	13
Abdelwahab BIAD	
I. La « juste cause »: le « droit à l’assistance humanitaire » et la question de son effectivité	18
II. Le « juste titre »: le « devoir d’assistance » au défi du « devoir d’ingérence »	25

I^{re} PARTIE

LES SOURCES ET LA CODIFICATION DU DROIT DE L’ACTION HUMANITAIRE

Chapitre I – La doctrine et le droit de l’action humanitaire: quelle contribution?	35
Anne-Thida NORODOM	
I. Le rôle de la doctrine: « informer le contenu des règles de droit »	38
A. L’ANALYSE DE LA PRATIQUE.	38
1. Identifier les branches du droit mobilisées	38
2. Trouver une logique à l’ensemble normatif identifié	40
B. L’ÉLABORATION DE CONCEPTS	41
II. Le rôle de la doctrine: « influencer sur l’évolution des règles de droit »	47
A. DÉFENDRE UNE CONCEPTION DU DROIT.	47

B. PARTICIPER À LA CRÉATION DU DROIT DE L'ACTION HUMANITAIRE	51
Chapitre II – La contribution des organisations internationales à la codification de l'action humanitaire.	55
Emmanuel DECAUX	
I. Définition des termes du sujet retenu dans une tentative de délimitation	55
II. L'affirmation du leadership politique des Nations Unies dans la mise en place de nouveaux « régimes juridiques ».	59
III. Création d'un risque évident de confusion pratique et de flou juridique par la multiplication des initiatives	65
Chapitre III – La contribution de la Cour internationale de justice à la définition des paradigmes de l'action humanitaire	69
Abdelwahab BIAD	
I. L'impératif du respect des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité dans l'action humanitaire	72
II. L'assistance humanitaire ne peut servir d'exception licite aux principes coutumiers de non-intervention et de non-recours à la force	78
Chapitre IV – La contribution de l'Union européenne au développement du droit de l'action humanitaire.	83
Anne-Sophie MILLET-DEVALLE	
I. La « fonction pédagogique » de l'Union européenne en matière de droit de l'action humanitaire.	89
A. LA DÉFINITION DES CONCEPTS DU DROIT DE L'ACTION HUMANITAIRE	89
B. LA PROMOTION DES PRINCIPES DE L'ACTION HUMANITAIRE	93
II. La « fonction normative » de l'Union européenne en matière de droit de l'action humanitaire	96
A. LA CONSTITUTION D'UN CADRE JURIDIQUE ENGLOBANT	96
B. LA GARANTIE DU CARACTÈRE CONTRAIGNANT DU DROIT DE L'ACTION HUMANITAIRE.	103

II^e PARTIE
LA MISE EN ŒUVRE
PAR LES ACTEURS INTERGOUVERNEMENTAUX

Chapitre I – Un instrument méconnu, l’aide-mémoire du Conseil de sécurité sur la protection des civils	109
Paul TAVERNIER	
 Chapitre II – Les défis de l’action humanitaire pour une organisation universelle : l’organisation des Nations Unies	 125
Janique THOELE	
I. Le mandat humanitaire de l’O.N.U. : le cadre institutionnel	125
A. LA MISE EN ŒUVRE DU MANDAT HUMANITAIRE PAR L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	126
B. LE MANDAT DU BUREAU POUR LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES (O.C.H.A.).	127
1. La coordination.	127
2. L’élaboration de politiques communes	127
3. La promotion de l’action humanitaire	128
4. La gestion de l’information.	128
5. Le financement de l’action humanitaire	128
6. Le Conseil économique et social en tant que plateforme de discussion	128
7. Le Conseil de sécurité en tant que garant de la paix et de la sécurité.	129
8. Les principes humanitaires.	130
II. Limites et défis de l’action humanitaire de l’O.N.U.	131
A. LIMITES INSTITUTIONNELLES	131
B. LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX	132
C. LA COOPÉRATION AVEC LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE	133

Chapitre III – La contribution du Haut-Commissariat aux réfugiés	135
José FISCHÉL DE ANDRADE	
I. Conflits, déplacements et « espace humanitaire »	136
A. ÉVOLUTION DES CONFLITS	137
B. DÉFIS HUMANITAIRES	139
C. GESTION DES RISQUES	140
D. PRÉPARER L'AVENIR	140
II. Préserver l'efficacité des systèmes d'asile	141
A. LE CADRE DE PROTECTION	142
B. PRATIQUES CONTRADICTOIRES	142
C. MOUVEMENTS MIGRATOIRES MIXTES	143
D. RENFORCER LA « GOUVERNANCE »	145
III. Dégager des solutions durables	145
A. LES SOLUTIONS EXISTANTES	146
1. Le rapatriement librement consenti	146
2. L'intégration locale	147
3. La réinstallation	147
B. LES STRATÉGIES GLOBALES	147
C. L'AVIS DE RÉFUGIÉS	148
D. LA VOIE À SUIVRE	149
IV. Résoudre le problème de l'apatridie	150
A. CADRE INTERNATIONAL	150
B. CAUSES DE L'APATRIDIE	151
1. Cession de souveraineté	151
2. Contradictions entre les lois relatives à la nationalité	151
3. Obstacles administratifs	152
4. Discrimination ethnique	152
5. Discrimination à l'encontre des femmes	152
C. RÉSOUDRE LES QUESTIONS D'APATRIDIE	152
1. Reconnaissance de l'apatridie	153
2. Réformes législatives	153
V. Protéger les déplacés internes	153
A. UN PROBLÈME INTERNATIONAL	154

B. RENFORCER LA PROTECTION	154
1. Protection juridique	155
2. Protection opérationnelle	156
VI. Déplacements et urbanisations.	156
A. ÉVOLUTION DES POLITIQUES DU H.C.R.	157
B. RISQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION	158
C. ADAPTER LES OPÉRATIONS	158
D. NOUVEAU MODÈLE.	159
VII. Déplacements, changements climatiques et catastrophes naturelles.	159
A. CHANGEMENTS CLIMATIQUES.	160
B. CATASTROPHES NATURELLES	161
1. Risques en matière de protection	162
2. L'action du H.C.R.	163
C. LACUNES EN MATIÈRE DE NORMES	163
VIII. Responsabilité des États et solidarité internationale	164
A. CONSÉQUENCES SUR LES PAYS HÔTES.	165
B. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS.	166
1. Soutien financier et technique	166
2. Réinstallation	166
3. Autres modalités	166
C. RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ	167
Conclusion	167

Chapitre IV – La contribution des institutions financières internationales à l'action humanitaire : un changement d'esprit ou de méthodologie ?

169

Céline BADA

I. Une coopération conditionnée par les exigences statutaires des institutions financières internationales (I.F.I.)	172
A. LES CONDITIONS STATUTAIRES DE L'ACTION DES I.F.I.	172
B. LA MISE À L'ÉPREUVE DES PRINCIPES FONDATEURS DU DROIT DE L'ACTION HUMANITAIRE	174

II. La conditionnalité, instrument d'une implication, de fait, dans l'action humanitaire	176
A. UNE CONDITIONNALITÉ ADAPTÉE AUX SITUATIONS DE CRISE	176
B. VERS UNE REDÉFINITION DE L'APPROCHE HUMANITAIRE.	178
 Chapitre V – L'encadrement normatif des opérations humanitaires par les forces armées	 181
Philippe Ch.-A. GUILLOT	
I. Les normes dures du temps de guerre	187
A. DISTINCTION DES CONFLITS ARMÉS INTERNATIONAUX ET NON INTERNATIONAUX.	187
1. Le droit applicable à un conflit armé international.	187
2. Le droit applicable à un conflit armé non international.	189
B. DISTINCTION DES OPÉRATIONS CONDUITES SOUS DRAPEAU DE L'O.N.U. ET OPÉRATIONS PLURILATÉRALES.	190
1. Les opérations onusiennes	190
2. Les opérations plurilatérales	193
II. Les normes souples du temps de paix	196
A. LES DIRECTIVES D'OSLO.	197
B. LES DIRECTIVES R.M.P.C. / SITUATIONS D'URGENCE COMPLEXES	199

III^e PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE PAR LES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX

Chapitre I – De quelques obstacles récurrents à l'action humanitaire des O.N.G.	209
Françoise BOUCHET-SAULNIER	
I. L'accès aux victimes: principe juridique ou rêve humanitaire?	209
II. Action humanitaire, interventions internationales et souveraineté nationale	210
III. Accès et consentement	212

IV. Hautes parties contractantes ou parties au conflit	213
V. Formalisme du consentement et légalité du refus	216
VI. Le statut de l'acteur humanitaire: entre gouvernemental et non gouvernemental	217
VII. Apologie de la retenue juridique du droit humanitaire.	218
VIII. Le droit humanitaire face au droit national	220
 Chapitre II – La situation en Afghanistan: les O.N.G. internationales au risque de la paralysie.	 221
Pierre MICHELETTI	
I. De qui parle-t-on?	222
II. Quelles sont les conséquences pour les organisations humanitaires de la prise en compte de ces facteurs de risque et d'insécurité?	222
III. De quelle nature sont les mécanismes qui entravent l'accès aux populations, auxquels sont confrontées les organisations humanitaires en Afghanistan?	223
 Chapitre III – Les contraintes humanitaires dans un contexte de conflit ou de catastrophe: Afghanistan, Irak, R.D.C., Soudan, Mali, Syrie	 229
Alain BOINET	
 Chapitre IV – La spécificité du C.I.C.R. dans l'action humanitaire	 239
Ghislaine DOUCET	
I. La clarification du droit international humanitaire (D.I.H.)	243
II. Du questionnement sur la pertinence du droit international humanitaire à son irrespect.	245
III. Le brouillage de l'action humanitaire.	246
 Conclusions	 249
Paul TAVERNIER	